

Antidumping

Trop de protection tue l'emploi!

• De nombreux métallurgistes seraient au bord de la faillite

• Mobilier métallique et électroménager surexposés

L'INQUIÉTUDE est au paroxysme parmi les opérateurs des IMME. Du moins les sous-traitants qui utilisent la tôle laminée à chaud et à froid. Le président de la Fédération des industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques, avait lancé un véritable cri d'alarme devant les instances dirigeantes de la CGEM. Profitant de la présence du ministre délégué en charge du Commerce extérieur, et par ailleurs à l'origine de mesures antidumping, Hamid Souiri a fait part «d'un grand nombre d'entreprises qui seraient en faillite». Et de préciser que c'est particulièrement le cas des entreprises opérant dans le mobilier

métallique, l'industrie du froid et les activités liées à la tôle laminée.

Et l'enjeu est de taille. Le secteur des IMME pèse près de 60 milliards de DH de chiffre d'affaires et assure une valeur ajoutée de l'ordre de 12 à 14 milliards par an. La filière emploie aussi une main-d'œuvre abondante estimée à plus de 90.000 emplois. Au total, le nombre d'établissements que compte la filière s'élève à plus de 1.600 unités.

Outre l'impact des mesures antidumping, la filière des IMME souffre encore de la conjoncture locale marquée par une contraction assez prononcée des activités industrielles et BTP. Mis à part les nouveaux métiers, la contribution de l'industrie y compris l'artisanat à la création des emplois n'a guère dépassé les 5.000 postes contre plus de 80.000 habituellement, renseigne le HCP.

Autre indicateur, la tendance haussière à l'import de l'électroménager depuis l'année 2013.

Or, c'est la principale crainte formu-



Depuis le 11 juin dernier, la tôle laminée à froid fait également l'objet de surveillance suite à une autre plainte déposée par le même opérateur marocain. En conséquence, les engagements d'importations doivent recevoir le visa du ministère en charge du Commerce extérieur. Cette nouvelle plainte concerne 13 pays et 15 importateurs (Ph. Archives de L'Economiste)

lée par les professionnels quant à l'impact de la taxation, dans le cadre des mesures antidumping, des intrants importés. «Leur renchérissement affecterait la compétitivité de toute l'industrie aval, ce qui se traduirait par le recours à l'importation de produits finis et dérivés», avaient averti les professionnels.

«La Fimme est pour l'émergence de champions nationaux afin de tirer vers

non pas sur la valeur des achats. De plus les produits importés sont soumis à deux étages de droits et taxes. Sans oublier les consignations en douane dont le montant avait culminé à 90 millions de DH. «Mais selon le président de la FIMME, il vient d'être tout récemment remboursé.

Pour les professionnels, même s'ils ne saisissent pas le bien-fondé de ces

Question de compétitivité!

COMMENT le ministère en charge du Commerce extérieur a été convaincu de l'argumentaire de Maghreb Steel? C'est la question qui taraude les métallurgistes. A leurs yeux, au-delà de savoir s'il y a ou non dumping, il fallait s'interroger si le Maroc a vraiment un avantage comparatif à produire un bien dont les deux principaux intrants sont le fer et l'énergie dont il est importateur net. D'autant que le business plan de Maghreb Steel table sur une production destinée pour l'essentiel à l'exportation. Mais pour conquérir ce marché-là il faut être compétitif et sans l'aide des droits et taxes imposés aux tiers. □

le haut le tissu d'entreprises qui gravitent dans leur sillage. Et souscrit à toute mesure pour atteindre cet objectif», souligne cet industriel. Seulement, la profession s'érige contre toute mesure fiscale ou douanière qui ne pourrait qu'affaiblir les activités de sous-traitance dans leur ensemble. Et c'est le cas des mesures de protection adoptées depuis le début de l'année 2013 pour la tôle laminée à chaud. A trop vouloir surprotéger la production locale ayant des problèmes de compétitivité, on sacrifie l'emploi. «Ces mesures ont gravement pénalisé la branche métallurgique», est-il constaté par de nombreux industriels. Elles se sont traduites par la mise en place d'un prix d'alerte plus élevé que celui d'achat. Et c'est sur ce prix «de référence» que

mesures de protection, voudraient à quelques réajustements du dispositif. A commencer par le ciblage de l'usine de fabrication des produits importés indépendamment de la nationalité du trader qui a réalisé la transaction. En second lieu, il faut donner plus de visibilité aux entreprises marocaines ainsi qu'aux investisseurs potentiels dans le secteur IMME. Ceci, à travers la stabilité des taxes et droits applicables pour les importations des tôles laminées à chaud ou à froid, qui constitue l'intrant principal de toute cette industrie. □

A. G.